



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le Myanmar

Intervention du Luxembourg

21 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Ma délégation remercie le rapporteur spécial Tom Andrews pour son travail inlassable pour soutenir le peuple du Myanmar. Nous apprécions vos efforts documentant le commerce des armes qui alimente la répression du Tatmadaw contre sa propre population. Au déclenchement des violences à large échelle contre les Rohingyas en octobre 2016, voire au plus tard quand les soi-disant « opérations de nettoyage » ont fait basculer les crimes contre l'humanité vers un génocide en août 2017, les pays en question auraient dû cesser ces transferts. Il est impardonnable que les livraisons de certains pays continuent à ce jour.

Ma délégation partage également les conclusions de votre rapport sur la situation des droits humains au Myanmar depuis 2021. La longue liste de violations des droits humains et du droit international humanitaire perpétrées par la junte devrait choquer la conscience de l'humanité toute entière.

Or, devant le refus obstiné du régime illégal du Généralissime Min Aung Hlaing d'abandonner le pouvoir et de restaurer l'ordre constitutionnel, il ne reste aucun argument contre une résolution forte du Conseil de sécurité qui impose des sanctions contre le régime et réfère la situation à la Cour pénale internationale.

Monsieur Andrews,

Etant donné que certaines délégations exigeront aujourd'hui même qu'il faut privilégier la voie diplomatique, quelles sont selon vous les chances que l'approche actuelle de l'ASEAN puisse aboutir ?

Je vous remercie de votre attention.

(241 mots)